

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN DE MARENNES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du mercredi 22 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 9 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin à dix-huit heures, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

### **Présents :**

M.VALLET, Mmes BALLOTEAU, AKERMANN, FARRAS, BERGEON et JOHANNEL, MM. DESHAYES, MOINET, SLEGR et SAUNIER, conseillers de Marennes  
M. PROTEAU, Mmes HUET, MONBEIG, MM. BOMPARD et GABORIT, conseillers de Bourcefranc-le Chapus  
Mme POGET, MM. MANCEAU et GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac  
M. BROUHARD, Mme CHEVET, M. LATREUILLE, conseillers du Gua  
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage  
M. PAPINEAU, conseiller de Saint Sornin  
MM. LAGARDE et SERVENT, conseillers de Nieulle sur Seudre

### **Excusés ayant donné un pouvoir :**

M. ROUSSEAU (pouvoir donné à M. PETIT)  
Mme BEGU LE ROCHELEUIL (pouvoir donné à M. MANCEAU)  
M. DELAGE (pouvoir donné à Mme CHEVET)  
M. GAUDIN (pouvoir donné à M. PAPINEAU)  
Mme O'NEILL (pouvoir donné à M. LAGARDE)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-François LAGARDE

### **Assistait également à la réunion :**

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

L'ordre du jour comporte 10 questions :

1. Analyse menée par le CIAS et relative aux besoins médico-sociaux et aux parcours de soins – Contrat Local de Santé
2. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – Renouvellement & plan de financement
3. Accueil Collectif de Mineurs « Le château des enfants » - Prêt du bus de Hiers Brouage pendant les vacances scolaires
4. Personnel communautaire – Création & suppression de postes
5. Complexe sportif du Bassin de Marennes dojo & stade d'athlétisme – Adoption du règlement intérieur
6. Etude dans le cadre de la valorisation des Marais de Brouage – Convention dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
7. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers
8. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
9. Questions diverses

Séance du mercredi 22 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 9 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin à dix-huit heures, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

**Présents :**

M. VALLET, Mmes BALLOTEAU, AKERMANN, FARRAS, BERGEON et JOHANNEL, MM. DESHAYES, MOINET, SLEGR et SAUNIER, conseillers de Marennes  
M. PROTEAU, Mmes HUET, MONBEIG, MM. BOMPARD et GABORIT, conseillers de Bourcefranc-le Chapus  
Mme POGET, MM. MANCEAU et GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac  
M. BROUHARD, Mme CHEVET, M. LATREUILLE, conseillers du Gua  
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage  
M. PAPINEAU, conseiller de Saint Sornin  
MM. LAGARDE et SERVENT, conseillers de Nieulle sur Seudre

**Excusés ayant donné un pouvoir :**

M. ROUSSEAU (pouvoir donné à M. PETIT)  
Mme BEGU LE ROCHELEUIL (pouvoir donné à M. MANCEAU)  
M. DELAGE (pouvoir donné à Mme CHEVET)  
M. GAUDIN (pouvoir donné à M. PAPINEAU)  
Mme O'NEILL (pouvoir donné à M. LAGARDE)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-François LAGARDE

**Assistait également à la réunion :**

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la Communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

L'ordre du jour comporte 10 questions :

1. Analyse menée par le CIAS et relative aux besoins médico-sociaux et aux parcours de soins – Contrat Local de Santé
2. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – Renouvellement & plan de financement
3. Accueil Collectif de Mineurs « Le château des enfants » - Prêt du bus de Hiers Brouage pendant les vacances scolaires
4. Personnel communautaire – Création & suppression de postes
5. Complexe sportif du Bassin de Marennes dojo & stade d'athlétisme – Adoption du règlement intérieur
6. Etude dans le cadre de la valorisation des Marais de Brouage – Convention dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
7. Programme d'Intérêt Général Habitat – Etude de dossiers
8. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
9. Questions diverses
10. Informations générales de la communauté de communes

ooOoo

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Jean-François LAGARDE fait acte de candidature.

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Jean-François LAGARDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

## **APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2016 ET DU 25 MAI 2016**

Monsieur le Président donne lecture des procès verbaux des réunions du conseil du 27 avril 2016 et du 25 mai 2016 et demande à l'assemblée de l'approuver.

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir délibéré, DECIDE
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 avril 2016.
  - d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 mai 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

Monsieur le Président présente aux conseillers, Madame Fanny GIRARD, nouvelle chargée de mission « développement économique ».

- Madame GIRARD indique qu'elle occupait un poste de responsable développement économique dans une communauté d'agglomération de 53 000 habitants dans le sud de la région parisienne depuis 9 ans. Elle souhaite impulser une dynamique sur le territoire du Bassin de Marennes. Elle occupe un poste statutaire d'attaché depuis l'obtention de son concours il y a 2 ans. Auparavant, elle travaillait au service communication d'un grand groupe commercial (La Grande Récré...) et y préparait entre autre les campagnes de publicité et les supports de communication.

- Madame GIRARD ajoute qu'elle connaît le territoire puisqu'elle a vécu plusieurs années sur la Presqu'île d'Arvert.

ooOoo

## **1 – ANALYSE MENEÉ PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RELATIVE AUX BESOINS MEDICO-SOCIAUX ET AUX PARCOURS DE SOINS – CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Monsieur le Président invite Monsieur Jean-Lou CHEMIN, directeur du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à présenter au conseil communautaire l'analyse relative aux besoins médico-sociaux et aux parcours de soins. Cette étude vient compléter l'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS et celle réalisée par l'observatoire régional de la santé avec le Pays Marennes-Oléron. La complémentarité des diagnostics a conduit à rechercher un outil méthodologique afin de poursuivre la réflexion et la mise en place d'actions avec l'implication de tous les acteurs. L'Agence Régionale de Santé a donc proposé la mise en place d'un Contrat Local de santé.

Ce Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif de renforcer la qualité de la politique de santé mise en oeuvre et de consolider le partenariat local sur les questions de santé en proposant un pilotage unifié et décloisonné pour différents champs d'intervention :

- \* prévention et promotion de la santé,
- \* soins ambulatoires et hospitaliers,
- \* accompagnement médico-social,

tout en respectant les principes de base suivants :

- \* développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé de la population,
- \* garantir le respect des droits des usagers,
- \* faciliter l'accès de tous aux soins, aux services et à la prévention.

Ce CLS doit être établi dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et conformément à la politique communautaire définie par les élus du territoire. La signature de ce contrat local de santé est programmée pour la fin de l'année 2016.

*- Monsieur le Président précise que cette étude a été confiée au CIAS. En effet, ce montage a permis d'obtenir des financements et ce travail est complémentaire des travaux menés dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux. Il ajoute que chaque élu est interpellé dans sa commune, d'une part par les professionnels de santé sur des questions de locaux, de cession de cabinet ou de patientèle et d'autre part par les administrés sur des questions d'informations, de lieux auxquels s'adresser. Cette étude a mis en évidence le manque de coordination entre les professionnels et les structures de santé.*

La finalité générale de cette étude était d'établir sur le territoire une analyse des besoins des différents acteurs/usagers, d'en tirer une hiérarchisation de services attendus et pertinents et de définir une stratégie de ressources mobilisables.

Le public concerné par cette étude était les acteurs sanitaires, sociaux et médico sociaux intervenant sur le territoire communautaire ainsi que les bénéficiaires finaux que sont les usagers/patients potentiels.

Les objectifs de cette étude étaient :

- \* d'établir un diagnostic de l'offre sanitaire et sociale connue et recensée sur le territoire,
- \* comprendre et expliciter les parcours de santé,
- \* en extraire une analyse et des fiches actions présentées et partagées avec les différents partenaires.

Cette mission a été décomposée en 3 phases :

- \* Phase de positionnement – évaluation de l'existant :
  - repérage des acteurs
  - comprendre, lire le territoire (sa démographie sanitaire, sociale, humaine)
  - appréhender les enjeux sur celui-ci (forces et faiblesses de chacun)
  - définir des objectifs à atteindre
- \* Phase de consultation des acteurs avec pour objectif :
  - écouter, comprendre et aider à la définition d'un projet sanitaire et médico-social de territoire
  - évaluer les besoins
  - organiser des entretiens et rencontres avec et entre acteurs
- \* Phase de définition et de restitution aux acteurs :
  - rédiger un document de synthèse et d'orientation pratique prenant en compte les attendus et possibles du territoire
  - document qui doit dans ses orientations intégrer les informations /orientations souhaitées/attendues par les acteurs nationaux (ARS ...) voir européens.

Cette mission s'est déroulée :

- d'une part avec des rencontres de professionnels (recueil des constats, diagnostics, souhaits...).
  - \* conversion des éléments recueillis qui a permis d'établir un graphe des relations professionnelles qu'ils ont entre eux et la nature de leurs échanges c'est à dire :
    - contenu de l'échange (information, prescription, argent, flux d'activité, demande d'avis, etc...)
    - évaluation de l'estimation "positive" ou "négative" de ces échanges.
  - \* analyse sociologique de cette organisation a été réalisée en relevant les "non-échanges" ou les "échanges asymétriques".
  - \* un parcours de soins « type » a été généré.
- d'autre part avec des rencontres de patients qui exposent leur parcours de soins.

Constat.

Il y a des flux absents

- \* Médecins Généralistes (MG) vers Hospitalisation A Domicile (HAD), Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA), Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) au nord du territoire,
- \* Médecins Généralistes vers Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Et des flux qui existent bien :

- \* alliance positive et constructive des MG vers les Instituts D'Education Sensorielle (IDES)
- \* parfois recours au CLIC (au sud) qui alerte une MAIA et d'autres acteurs
- \* tensions autour du SSIAD avec de nombreuses files d'attente
- \* relations moyennes des MG avec Centres Hospitaliers hors du territoire du Bassin de Marennes.

- Monsieur CHEMIN ajoute que les CLIC sont des lieux d'information destinés au grand public et pouvant renseigner entre autre sur les questions d'accueil de personnes âgées, d'adaptation des habitations.

- Monsieur le Président signale qu'une permanence du CLIC est mise en place à la MIS. Il est important de rendre ce service à la population.

#### Diagnostic :

- \* peu d'utilisation des organisations dédiées (MAIA, HAD...),
- \* surcharge du SSIAD et difficultés pour trouver des solutions alternatives,
- \* peu d'utilisation du CLIC.
- \* souvent besoin du MG pour expliquer et convaincre un patient d'accepter de l'aide

- Monsieur CHEMIN indique que les structures existent sur le territoire mais elles sont mal repérées, connues et surtout coordonnées. Il est important et nécessaire de mettre un projet de santé en place à échéance de 4/5 ans.

#### Pistes à améliorer :

- \* les médecins généralistes sont favorables à un regroupement par commune et non à l'échelle du territoire,
- \* les paramédicaux (hors infirmiers libéraux) sont ouverts à un regroupement sur un site pour favoriser les échanges,
- \* faciliter l'accès des patients avec des facilités de stationnement et de transport et résoudre le problème de mise en conformité des cabinets.

#### Pistes de solutions :

- \* réorganisation de la fonction de coordination du secteur,
- \* mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce contrat consiste à rédiger des fiches d'action et en assurer le suivi. Ce projet est rendu possible avec le soutien de l'ARS, de la DDCS et la volonté des collectivités territoriales.

Suite à la confrontation des analyses des médicaux, des usagers, des élus, quatre axes majeurs semblent devoir être mise en place :

- \* géolocaliser la coordination gérontologique,
- \* mettre en œuvre des mesures pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
- \* élaborer un regroupement du personnel médical autour d'un projet de « maison de santé »
- \* faciliter l'accès des usagers auprès des organismes pour les démarches type ACS (complémentaire santé ...).

- Monsieur VALLET souligne que l'ARS avait déjà pris contact avec la CDC avant la restitution de cette étude. Un délégué territorial a d'ailleurs été désigné pour le territoire du pays Marennes Oléron.

- Monsieur CHEMIN indique qu'il serait pertinent d'étudier la complémentarité des contrats locaux de santé mis en place sur les deux communautés de communes du Pays. En effet, celui d'Oléron arrive à échéance à la fin de l'année 2016. Les acteurs et les problématiques sont identiques pour les deux territoires.

- Monsieur VALLET ajoute qu'à ce titre, la responsable du secteur social de la CDC de l'Ile d'Oléron a demandé à rencontrer les responsables de Marennes pour mener une réflexion en commun (courrier du 8 juin).

- Monsieur CHEMIN rappelle le calendrier prévisionnel :

- début année 2016 - → prise de contact avec l'ARS et échanges durant e 1<sup>er</sup> semestre
- juin 2016 -- → signature de la lettre de cadrage
- septembre 2016 -- → mise en place du comité de pilotage
- octobre/novembre 2016 -- → réunion des groupes de travail pour l'élaboration du plan d'actions.

- Monsieur LAGARDE dit qu'il avait été envisagé d'installer un CLIC à Marennes.

- Monsieur CHEMIN indique que le CLIC est actuellement géré par Royan. Sur la CDC de l'Ile d'Oléron, le CLIC est rattaché à l'hôpital local de saint Pierre facilitant les échanges et le travail de proximité. La question du nouveau découpage territorial pose la question de savoir si un rattachement à Rochefort peut se réaliser, comme c'est le cas pour le service des aides à domicile.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE L'EXPOSE  
de l'analyse relative aux besoins médico-sociaux et aux parcours de soins, menée par le CIAS et présentée par Monsieur Jean-Lou CHEMIN, directeur du Centre Intercommunal d'Action Social.

ooOoo

## **2 – CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) – RENOUVELLEMENT & PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Président propose au conseil de renouveler le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Monsieur le Président rappelle que les soutiens apportés aux jeunes sont de multiples natures :

- \* aide méthodologique (organisation des leçons, vérification du travail),
- \* aide aux leçons et aux devoirs,
- \* apports culturels avec des interventions ludiques et culturels,
- \* temps de rencontre avec les parents et découverte de métiers.

Le projet présenté concerne toujours les élèves du collège Jean Hay de Marennes des classes de sixième jusqu'à celles de troisième. Les activités seront assurées par une animatrice de la communauté de communes et deux professeurs du collège. Cinq à quinze élèves pourront être accueillis lors des séances qui se dérouleront au sein du collège.

Monsieur le Président ajoute que le coût annuel de ce dispositif est arrêté à 2 600 euros. Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la mise en place du nouveau CLAS et de l'autoriser à déposer, dans un premier temps, un dossier auprès du comité de pilotage des CLAS en vue de sa validation puis dans un second temps une demande de subvention auprès de la CAF.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 21 juin 2016,
- après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

### DECIDE

- de valider la mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), à partir de la rentrée scolaire 2016/2017 avec le collège Jean Hay de Marennes,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier auprès du comité de pilotage des CLAS en vue de sa validation,
- d'arrêter le montant de cette opération à 2 600 euros,
- d'autoriser le Président à faire une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser le Président à signer une convention avec le collège Jean Hay de Marennes afin d'arrêter les modalités techniques de mise en place ainsi que les avenants éventuels,
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2016.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### Débats :

- Monsieur BROUHARD indique que d'autres questions qui ont été traitées en commission « enfance jeunesse » et qu'elles seront proposées au conseil du mois de juillet. Un bilan du CLAS a été réalisé avec les représentants du collège Jean Hay et ils se sont montrés favorables à son renouvellement pour la rentrée scolaire 2016.

ooOoo

## **3 – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS « LE CHATEAU DES ENFANTS » - PRET DU BUS DE HIERS BROUAGE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

Monsieur le Président indique que durant les vacances scolaires de l'été 2015, l'accueil de mineurs « le château des enfants » de Marennes a bénéficié du bus de la commune de Hiers Brouage. En effet, le directeur du centre possède le permis transport en commun et l'utilisation permanente de ce véhicule facilite les déplacements des enfants, particulièrement lors des départs et retours des camps mais également pour toutes les sorties programmées durant l'été.

Monsieur le Président souligne qu'une nouvelle demande de mise à disposition de ce véhicule a été déposée par la communauté de communes, pour un total de 46 jours répartis durant les périodes de vacances scolaires. La commune de Hiers Brouage a accepté, sous ces conditions le prêt de ce bus pour un montant de 5 000 euros.

Monsieur le Président demande au conseil de valider le principe de cette mise à disposition et de l'autoriser à signer la convention qui sera établie entre les deux collectivités.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « enfance jeunesse » du 21 juin 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de valider la mise à disposition du bus de la commune de Hiers Brouage pour l'Accueil Collectif de Mineurs le Château des Enfants durant les périodes de vacances scolaires,
- d'autoriser le Président à signer la convention à passer avec cette collectivité,
- d'arrêter le coût de ce prêt de véhicule à 5 000 euros,
- d'inscrire la dépense au budget général de l'année 2016.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

#### **4 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CREATION & SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur le Président rappelle que le conseil a validé, le 24 février dernier, l'ouverture d'un poste statutaire d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de travail de 23 heures. Ce poste a été créé pour assurer d'une part l'entretien du siège de la communauté de communes et d'autre part celui du nouveau complexe sportif communautaire.

Monsieur le Président ajoute qu'auparavant cet agent était employé pour une durée hebdomadaire de 10,30 heures. Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime, émis en date du 28 avril 2016, il y a lieu maintenant de supprimer ce poste au tableau des effectifs.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le contrat de l'animateur du local jeunes de Marennes arrive à expiration le 31 août prochain. Cet emploi faisait suite à la mise en disponibilité d'un animateur du centre de loisirs de Marennes. Or ce dernier re-intègre la structure au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Monsieur le Président propose donc au conseil l'ouverture d'un poste statutaire d'agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer le fonctionnement du local de Marennes.

Monsieur le Président indique que dans le projet de prévention et de gestion des déchets organiques menée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, la création d'un poste de « maître composteur/ animateur prévention des déchets » avait été inscrit. La durée de ce contrat a été fixée à trois ans et son coût (salaire et charges) estimé à 35 000 euros par an.

Monsieur le Président rappelle qu'un soutien annuel de l'ADEME a été sollicité à hauteur de 24 000 euros et qu'un accord a été donné par cet organisme.

Monsieur le Président propose donc au conseil de modifier le tableau des effectifs de la communauté de communes en ajoutant deux postes supplémentaires et en supprimer celui d'agent d'entretien d'une durée hebdomadaire de 10,30 heures.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- considérant l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié,
- considérant l'article 97 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- considérant le décret n°91-298 du 20 mars 1991, articles 30 et suivants,
- considérant le décret n°88-145 du 15 février 1988, articles 40 et suivants,
- vu l'avis émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, en date du 28 avril 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de la suppression du poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 10,30 heures,
- de l'ouverture d'un poste statutaire d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C, à temps complet :
  - \* l'emploi créé sera pourvu conformément aux dispositions statutaires inhérentes au cadre d'emploi correspondant,
  - \* d'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent,
  - \* d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent au budget général de l'année 2016.
- de l'ouverture d'un poste de « maître composteur/ animateur prévention des déchets », par contrat de droit privé, à temps complet, pour une durée de trois ans,
  - \* d'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent,
  - \* d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent au budget de la régie des déchets de l'année 2016.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### Débats :

- Monsieur GUIGNET indique que l'intitulé du poste créé pour la régie des déchets vient de l'ADEME. Il précise que cet emploi ne peut être pourvu que par un personnel qualifié et diplômé. L'ADEME a notifié son accord d'aide financière et d'autres subventions ont été demandées auprès de l'Europe et de la région. Les avis ne sont pas encore connus à ce jour.

- Monsieur le Président ajoute que la politique « déchets » de la CDC doit se poursuivre. Il y a lieu maintenant de mettre en place les composteurs individuels et collectifs, les broyeurs au sein des communes mais également le volet éducatif relatif au plan de prévention auprès des scolaires et des usagers.

ooOoo

### 5 – COMPLEXE SPORTIF DU BASSIN DE MARENNES DOJO & STADE D'ATHLETISME – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président présente aux conseillers un projet de règlement intérieur rédigé pour le complexe sportif du Bassin de Marennes. Ce document a pour objectif de fixer un cadre de référence qui permet, d'une part de favoriser l'accès à cet équipement sportif et d'autre part, d'en optimiser son utilisation. Il reprend les conditions générales et particulières d'utilisation de cet équipement par les clubs sportifs et autres utilisateurs et a pour objectif de permettre une utilisation des lieux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes moeurs et de la sécurité.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'avis favorable de la commission « culture, sports, loisirs et vie associative » du 12 mai 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

#### DECIDE

- dans le cadre de la gestion du complexe sportif du Bassin de Marennes (dojo & stade d'athlétisme) de valider le règlement intérieur de cet équipement,
- d'autoriser le Président à signer ce document pour permettre sa diffusion auprès des utilisateurs de la structure.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### Débats :

- Monsieur le Président insiste sur le fait que cette question ne porte que sur l'approbation du règlement intérieur du complexe et non sur le planning d'occupation de cet équipement sportif.
- Monsieur PROTEAU souligne que la difficulté de faire cohabiter différents utilisateurs au niveau du dojo comme c'est le cas actuellement puisque des dégradations sont engendrées par d'autres que le club de judo.
- Madame BALLOTEAU fait savoir qu'une visite d'élus est envisagée au complexe pour observer l'utilisation du dojo par le collège.
- Monsieur SAUNIER ajoute que lors de la commission, une majorité d'élus ne se montraient pas favorables à l'ouverture du dojo à d'autres utilisateurs que le club de judo.
- Monsieur le Président indique ne pas avoir l'intention d'interdire l'accès du complexe aux groupes scolaires. Il ajoute que des co financements du conseil départemental sont possibles lorsqu'un collège occupe un équipement sportif.

ooOoo

## **6 – ETUDE DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DES MARAIS DE BROUAGE – CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN**

Monsieur le Président rappelle qu'afin de mener une gestion concertée du marais de Brouage et au regard des compétences territoriales partagées, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont établi une Entente intercommunautaire. Il ajoute que le conseil communautaire a validé précédemment la réalisation d'une l'étude préalable au montage du contrat territorial zones humides sur le Marais de Brouage. A ce titre, il y a lieu de passer un marché de prestations intellectuelles pour retenir un bureau d'études commun.

Monsieur le Président indique qu'une convention doit donc être établie pour la création d'un groupement de commandes publiques entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO). Cette convention a pour objet de désigner le coordonnateur de ce groupement, son organisation et la mise au point des conditions financières relatives aux prestations engagées par le groupement.

Monsieur le Président propose au conseil de confier la coordination du groupement de commande à la communauté de communes du Bassin de Marennes qui aura donc en charge de mener l'intégralité de la consultation, de la passation et à l'exécution du marché pour l'ensemble des membres du groupement qui sont solidairement responsables dans l'exécution des obligations qui leur incombent.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu les avis favorables des commissions d'élus des deux collectivités,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

### DECIDE

- dans le cadre d'une étude menée pour le contrat territorial du Marais de Brouage, de valider les termes de la convention de groupement de commande à passer avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan,
- de désigner la communauté de communes du Bassin de Marennes coordonnateur de ce groupement.
- d'autoriser le Président à signer ce document et ces éventuels avenants.

### ADOpte A L'UNANIMITE

#### Débats :

- Monsieur LAGARDE demande si cette étude ne sera pas redondante par rapport aux précédentes.
- Monsieur le Président répond que des recadrages et précisions seront apportés pour certains points et que des expertises seront menées pour des domaines spécifiques qui n'ont pas encore été étudiés.

ooOoo

## **7 – PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT – ETUDE DE DOSSIERS**

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes s'est engagée dans le Programme d'Intérêt Général habitat aux côtés de l'Anah, pour une nouvelle période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2017.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur des accords de principe relatifs à l'octroi de subventions par la communauté de communes, pour les dossiers qui ont été remis par le cabinet chargé du suivi animation du dispositif, le SOLIHA-PACT 17.

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Dany BOURCIQUOT	52 bis, Avenue de la République 17560 Bourcefranc Le Chapus	15 898,81 euros TTC	isolation des murs
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 7 535 euros Prime habiter mieux : 1 507 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Apport personnel : 5 857 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Robert FORRLER	51, Avenue de la République 17560 Bourcefranc Le Chapus	13 546,13 euros TTC	chaudière à condensation & VMC
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 1704 euros Prime habiter mieux : 341 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Carsat : 10 000 euros Apport personnel : 501 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Rémy PICARD	4, Rue Jean Hay 17560 Bourcefranc Le Chapus	9 932,24 euros TTC	chaudière à condensation isolation des plafonds & VMC
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 4 679 euros Prime habiter mieux : 936 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Région : 1 200 euros ?? Apport personnel : 2 118 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
M. Louis LATOUR	7, Allée des Figuiers 17320 Marennes	16 804,83 euros TTC	chaudière à condensation isolation des plafonds
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 7 967 euros Prime habiter mieux : 1 593 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros Région : 1200 euros Enim : 3 000 euros Apport personnel : 2 048 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux
Mme Carole RENAUD	17, Rue du Haras 17320 St Just Luzac	18 088,58 euros TTC	changement d'ouvertures & poêle à bois
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 8 573 euros Prime habiter mieux : 1 715 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Apport personnel : 7 301 euros	

Propriétaire	Adresse du projet	Montant des travaux	Nature des travaux

Mme Martine BROTEAUD	5, Impasse des Tourettes 17600 Le Gua	19 344,18 euros TTC	changement d'ouvertures réfection électrique pose d'un insert à granulés
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah : 6 438 euros Prime habiter mieux : 1 288 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	Conseil départemental : 500 euros CNRACL : 10 000 euros Apport personnel : 618 euros	

<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse du projet</b>	<b>Montant des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>
M. André THOMAS	8, Rue des Noisetiers 17560 Bourcefranc Le Chapus	8 585,27 euros TTC	adaptation salle de bain
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah « adaptation » : 3 902 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	CARSAT : 3 500 euros Apport personnel : 683 euros	

<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse du projet</b>	<b>Montant des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>
Mme Yvette GODRIE	1, Rue Bernard Palissy 17320 Marennes	6 177,78 euros TTC	adaptation salle de bain
<b>Participation Anah</b>	<b>Participation CDC</b>	<b>Autres participations</b>	
Subvention Anah « adaptation » : 2 178 euros	Prime forfaitaire : 500 euros	CARSAT : 3 500 euros Apport personnel : 0 euro	

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu la signature du Programme d'Intérêt Général Habitat « lutte contre la précarité énergétique et lutte contre l'habitat indigne », en date du 7 juin 2016,
- vu le dossier présenté par le cabinet SOLIHA-PACT 17 chargé du suivi et de l'animation du programme habitat sur le territoire,
- vu le marché de prestation passé avec le cabinet SOLIHA-PACT17,
- considérant l'avis favorable de la commission « habitat et action sociale » du 16 juin 2016,
- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Dany BOURCIQUOT pour le bâtiment situé 52 bis avenue de la république à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Robert FORRLER pour le bâtiment situé 51 avenue de la république à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Rémy PICARD pour le bâtiment situé 4 rue Jean Hay à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur Louis LATOUR pour le bâtiment situé 7 allée des Figuiers à Marennes, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Carole RENAUD pour le bâtiment situé 17 rue du Haras à Saint Just Luzac selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Martine BROTEAUD pour le bâtiment situé 5 impasse des Tourettes au Gua, selon les dispositions suivantes :

- de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «habiter mieux», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Monsieur André THOMAS pour le bâtiment situé 8 rue des Noisetiers à Bourcefranc Le Chapus, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- de valider le plan de financement de l'opération habitat de Madame Yvette GODRIE pour le bâtiment situé 1 rue Bernard Palissy à Marennes, selon les dispositions suivantes :
  - de voter comme montant de subvention accordée par la communauté de communes du Bassin de Marennes, dans le cadre du dispositif «adaptation», la somme de 500 euros,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de préfinancement à contracter avec le cabinet SOLIHA-PACT17,
- d'inscrire ces dépenses au budget général de l'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur LAGARDE regrette qu'il existe toujours des dossiers pour lesquels les propriétaires ne participent pas financièrement.
- Madame AKERMANN souligne que les personnes qui bénéficient de ce dispositif disposent de revenus « très modestes » dans la grille Anah. De plus, des régimes de retraite abondent généreusement pour certains dossiers.
- Monsieur LAGARDE signale qu'une réflexion est menée au niveau de l'Agenda 21 pour envisager un bonus versé aux propriétaires qui réaliseraient des travaux d'économie d'énergie et utiliseraient des matériaux spécifiques. Cette fois, aucune condition de ressources ne serait demandée.

ooOoo

**8 – INFORMATIONS AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- \* dans le cadre de la construction d'un dojo et d'un stade d'athlétisme sur la commune de Marennes, un acte de sous-traitance a été passé, dans les conditions ci-après indiquées :
  - pour le marché initialement attribué à l'entreprise ART DAN, sous-traitance par l'entreprise Sarl GRENON espaces Verts (17570 Les Mathes)
  - montant des travaux : 960,00 euros H.T
  - type de travaux : tonte de l'intérieur de la piste & protection de la piste
  - autorisation donnée de signer l'acte spécial de sous-traitance avec les entreprises ART DAN et Sarl GRENON Espaces Verts
  - inscription des dépenses au budget général de l'année 2016.

ooOoo

**9 – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'a été ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

ooOoo

**10 – INFORMATIONS GENERALES**

Cette séance n'a fait l'objet d'aucune information.

ooOoo

Affichage le 28 juin 2016

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communes  
de communes,

Le président  
Mickaël VALLET